

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour un véritable pont entre les Vernets et la rue de l'Ecole-de-Médecine!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'actuelle passerelle des Vernets n'offre pas des conditions de sécurité et de circulation optimales pour ses usagers;
- le caractère éphémère de cette passerelle qui fut construite lors d'un exercice militaire en 1951;
- l'importance que prendra cet axe de circulation lors de la construction du futur quartier de la Praille et de la nouvelle affectation de la caserne des Vernets;
- la fragilité de sa structure porteuse et de son tablier qui a nécessité sa fermeture préventive lors des intempéries du mois d'août;
- la nécessité d'élargir les points de passage entre les deux rives à destination des transports publics;
- la possibilité d'un financement mixte avec le Canton si le nouveau pont des Vernets accueillait une ligne de trolleybus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de continuer la discussion sur la construction d'une nouvelle traversée entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et le quai des Vernets, à condition qu'elle soit réservée à la desserte interquartier et aux TPG, moyennant des aménagements de modération du trafic, avec une meilleure sécurité cyclable et piétonne des accès à cette traversée et sur celle-ci.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de permettre, dans les plus brefs délais, un transit sécurisé des usagers sur la passerelle actuelle de l'Ecole-de-Médecine, un crédit de réalisation (PR-594), d'un montant de 333 500 francs TTC, a été déposé par le Conseil administratif, le 6 février 2008, et voté par le Conseil municipal, le 19 février 2008, muni de la clause d'urgence, au sens des articles 61 de la Constitution de la République et canton de Genève, et 32 de la loi sur l'administration des communes.

Les travaux ont été réalisés avant l'Eurofoot 2008 et ont permis de mettre en exploitation une voie consacrée aux piétons et cyclistes, ainsi qu'une voie réservée aux véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, en sens unique, depuis les Vernets en direction de la plaine de Plainpalais.

La réalisation d'un nouveau pont, financé par la Fondation Hans-Wilsdorf, entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine, est actuellement en cours. Une convention entre la Ville de Genève et la fondation a été signée pour délimiter les conditions de remise de l'ouvrage d'art, étant précisé qu'il n'y a aucune charge liée à la construction de celui-ci pour la Ville. Ainsi, après achèvement, démontage de la passerelle actuelle et réception des travaux, cet ouvrage sera remis à la Ville de Genève.

Le nouveau pont comprendra, sur sa largeur de 16 m, deux voies de circulation, deux pistes cyclables et deux trottoirs.

Afin d'accompagner ces travaux, un crédit de réalisation (PR-709), d'un montant total de 4 413 309 francs TTC, a été déposé par le Conseil administratif, le 27 mai 2009, et voté par le Conseil municipal, le 1^{er} décembre 2009. Cette demande de crédit concerne la rénovation du réseau de collecteurs de la rue de l'Ecole-de-Médecine, les travaux d'aménagements de cette même rue, la construction et la rénovation du réseau de collecteurs de la rue Hans-Wilsdorf, ainsi que l'étude de circulation et d'aménagement pour la modification du carrefour des rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 19 mai 2010.